

RAPPORT D'ÉVALUATION DU PLAN DE LUTTE *contre l'intimidation et la violence*



15/6/26

La Loi sur l'instruction publique (LIP art. 75.1) prévoit que chaque établissement d'enseignement se dote d'un plan de lutte pour prévenir et contrer l'intimidation et la violence. Notre plan de lutte a été actualisé et adopté par le conseil d'établissement le 15/6/26

Le document expliquant le plan de lutte est disponible sur le site internet de l'école.

Le conseil d'établissement procède annuellement à l'évaluation des résultats de l'école au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence .
(art. 83.1, LIP)

Actions réalisées en 2025-2026

- Création du comité plan de lutte;
- Implantation du SCP : enseignements explicites des comportements attendus
- Consignation des incidents de violence et des situations d'intimidation traitées.
- Surveillance stratégique dans la cour de récréation.
- Prioriser les activités de prévention auprès des élèves.
- Création d'un conseil d'élèves
- Hors-Piste.

Impacts de nos actions 2025-2026

Les impacts observés:

- Augmentation du sentiment de bien-être à l'école;
- Amélioration de la RAI comportementale;
- Diminution des désorganisations chez les élèves à défi;
- Amélioration du climat de classe;
- Diminution des sanctions données aux élèves;
- Uniformisation des interventions;

Le présent document a pour but de faire état aux parents, aux membres du personnel et au protecteur de l'élève de cette évaluation.

(art. 83,1, LIP)

Soyez assurés qu'il est prioritaire pour l'ensemble du personnel scolaire que nos élèves évoluent dans un milieu sain et sécuritaire.

Actions prévues pour 2026-2027

À maintenir:

Poursuite du SCP; Poursuite la création d'un conseil d'élèves; Enseignements explicites des comportements attendus; Poursuite de la mise en place du niveau 2 SCP;

À ajuster:

Surveillance stratégique dans la cour de récréation; Hors-Piste : réfléchir à une autre option pour les élèves de 5-6ème années;

Développer davantage:

- Améliorer le sentiment de confiance des élèves envers les adultes de l'école;
- S'assurer d'être à l'écoute de l'élève lorsqu'il nous partage quelque chose qu'il a vécu;

Intervenir en prévention lors des surveillances.

Violence (art. 13, LIP)

Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse de la lésion, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens .

Intimidation (art. 13, LIP)

Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de lésion, blesser, opprimer ou ostraciser .

Violence à caractère sexuel (P-22.1, art.1)

Toute forme de violence commise par le biais de pratiques sexuelles ou en ciblant la sexualité, dont l'agression sexuelle. Cette notion s'entend également de toute autre inconduite qui se manifeste notamment par des gestes, paroles, comportements ou attitudes à connotation sexuelle non désirés, incluant celle relative aux diversités sexuelles ou de genre, exprimés directement ou indirectement, y compris par un moyen technologique.